

# POLITIQUE SUR LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Allkem Limited (**Allkem** ou **Société**) s'engage à viser des standards élevés en matière de sécurité de l'information où l'information, sous toutes ses formes, est considérée comme un actif précieux qui mérite d'être géré et protégé.

C'est pourquoi, le conseil d'administration d'Allkem a approuvé la présente Politique en matière de sécurité de l'information (**Politique**) qui doit être appliquée obligatoirement dans l'ensemble d'Allkem et de ses filiales. La présente Politique s'applique à :

- Allkem et chacune de ses filiales en propriété exclusive du groupe de sociétés Allkem ;
- Tous les employés, administrateurs, sous-traitants, consultants, temporaires et autres travailleurs au sein du groupe Allkem pour les opérations où nous avons un contrôle de gestion (dans son ensemble, les « **Employés** ») ;
- Nos fournisseurs et prestataires de services, qui, en vertu de leurs arrangements en matière d'approvisionnement, s'engagent à respecter les obligations et les objectifs énoncés dans la présente politique ; et
- Nos partenaires de coentreprise et nos opérations de coentreprise – à l'égard desquelles Allkem s'engage à coopérer et à explorer les possibilités d'adopter les engagements de cette Politique.

La présente Politique est alignée sur les normes ISO/IEC 27001 et COBIT 5.0. Conformément à ces normes, Allkem s'efforcera de :

- promouvoir des mesures qui protègent la confidentialité des informations de la Société, empêchant les employés, les individus, les entités ou les processus qui n'ont pas l'autorisation appropriée d'y accéder.
- mettre en œuvre des actions qui protègent les informations contre les modifications, manipulations ou reproductions non autorisées.
- maintenir la disponibilité des informations et des services critiques, afin que les utilisateurs autorisés puissent y accéder en cas de besoin.
- certifier l'authenticité de l'information, en s'efforçant de s'assurer qu'elle provient d'une source fiable et en assurant sa circulation de l'expéditeur au destinataire.
- se conformer à toutes les exigences légales applicables, y compris celles en vertu de la Loi australienne sur la protection de la vie privée 1988 (Cth), la Loi argentine 25.326 sur la protection des données personnelles, la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (L.C. 2000, ch. 5) ainsi que celles de toute autre juridiction où la société exploite ou enregistre ses données.
- définir et attribuer les fonctions et les responsabilités de tous les employés d'Allkem et des fournisseurs de services tiers en ce qui concerne la conformité à la présente Politique.
- mettre en œuvre la catégorisation des données (en fonction de leur pertinence pour la Société) pour établir des niveaux de protection et leur attribuer des contrôles physiques et numériques - selon les besoins en termes de sécurité, d'accessibilité, de maintenance, de stockage, de conservation et de destruction.
- déployer la formation et l'éducation en matière de sécurité de l'information (y compris en ce qui concerne la présente Politique) à tous les employés de l'entreprise.
- identifier et mettre en œuvre des outils et des contrôles de détection, de prévention et d'intervention pour la protection des données et des actifs d'information de la Société contre les risques en matière de cybersécurité.
- mettre en œuvre la séparation des tâches et isoler l'environnement de développement, de test et de production pour protéger les données contre l'accès et la divulgation non autorisés.
- préciser les contrôles de développement et d'entretien du système en fonction des bonnes pratiques du marché.

Pour atteindre les buts et objectifs de la présente Politique, le Comité de sécurité de l'information de la société visera à :

- examiner régulièrement la Politique et faire des recommandations au Conseil au sujet de toute

modification ou remplacement de celle-ci ;

- mettre en œuvre des systèmes et des contrôles pour minimiser les risques potentiels liés à la sécurité de l'information ;
- examiner et surveiller tout incident ou menace possible lié à la sécurité de l'information et les signaler de façon appropriée ;
- formuler des recommandations et mettre en œuvre toute initiative d'amélioration approuvée en matière de sécurité de l'information ;
- fournir des conseils et une expertise technique à la Société pour protéger ses informations, sur la base des principes décrits ci-dessus.

Allkem a également élaboré et mis en œuvre une stratégie de cybersécurité, basée sur des normes de sécurité de l'information appropriées et de bonnes pratiques de marché, dans le but d'atténuer les risques en matière de cybersécurité potentiels ou les incidents liés à la sécurité de l'information.

Le conseil d'administration d'Allkem Limited s'engage à assurer la disponibilité des ressources (au besoin) pour la mise en œuvre de la présente Politique. La présente Politique a été approuvée par le Conseil d'administration d'Allkem Limited.



Martín Pérez de Solay

**Directeur général et Chef de la direction**

**Allkem Limited**

Juin 2022